



Coronavirus Covid-19

Prévention des violences intrafamiliales pendant le confinement



UN CONTEXTE

En cette période de confinement, il convient, plus que jamais, d'avoir une vigilance accrue envers les enfants et les adolescents dont la situation familiale pourrait les exposer à un risque de danger dans le contexte actuel. Le confinement, pour les adultes les plus vulnérables, peut entraîner des troubles anxieux, des états d'irritabilité, voire d'agressivité, envers le conjoint ou les enfants. Ainsi, le nombre de passages à l'acte de violences risque d'augmenter gravement.



UNE CONTINUITÉ AUSSI DANS LE REPÉRAGE DES SIGNAUX D'ALERTE

C'est pourquoi, dans vos contacts, à distance, par téléphone, mail, ENT ou tout autre outil, avec les élèves, vous pouvez être amené à entendre un élève qui fait état de difficultés à trouver son espace de travail et de concentration, qui évoque des tensions ou des violences dans la famille ou au sein de la fratrie. Un parent peut également confier des difficultés dans les relations avec les enfants.

Tout cela constitue des signes qui doivent nous alerter collectivement.



UNE ALERTE = UN SIGNALEMENT

Face aux violences intrafamiliales dont vous pourriez avoir connaissance au sein de certains foyers, les circuits habituels de transmission d'informations préoccupantes et de signalement assurent une continuité de service.



FACE À CES SITUATIONS, LA RÈGLE EST DE NE JAMAIS RESTER SEUL

Pour rappel :

✓ **prenez contact avec votre directeur d'école ou votre chef d'établissement** qui relayera les informations préoccupantes en lien avec le service social en faveur des élèves ;

✓ **orientez les enfants, les adolescents et les familles vers le 119**, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;



✓ **en cas de danger grave et immédiat avec nécessité d'intervention sur place, contactez sans délai les services de première urgence** : les services de police ou de gendarmerie (17 ou 112), les pompiers (18 ou 112) ou le Samu (15).

Des ressources sur la protection de l'enfance sont disponibles sur Éduscol, notamment sur les circuits de transmission d'une information préoccupante ou d'un signalement :

<https://eduscol.education.fr/enfants-en-danger-que-faire>

La période de confinement est une épreuve pour tous : restons mobilisés pour les plus vulnérables.

En ce sens, le ministère des Solidarités et de la Santé a demandé aux présidents des conseils départementaux de garantir la continuité de l'activité des cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes.